

REPRESENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE
AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

11 44

AS/sd/1063
Chrono 088

Objet : Transposition de la directive MIF : notification à la Commission européenne des dispositions supplémentaires entrant dans le champ de la directive d'application

P.J. : Deux notes à la Commission européenne

Madame le Secrétaire général,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note des autorités françaises relative à la notification prévue à l'article 4 de la directive 2006/73/CE du 10 août 2006 (directive d'application de la directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers). La présente note est accompagnée d'une note explicative et du texte des dispositions en cause.

Je vous prie d'agréer, Madame le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.



Antoine Saintoyant
Conseiller

Madame Catherine DAY
Secrétaire général
Commission européenne
Rue de la Loi, 200
B - 1049 BRUXELLES

*Copie à : Mme Maria VALENTZA – DG Marché intérieur – Direction G
MM. Pierre DELSAUX et Philippe PELLE – DG Marché intérieur – Direction F*

REPRESENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE
AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

11 44

AS/sd/1063
Chrono 088

Objet : Transposition de la directive MIF : notification à la Commission européenne des dispositions supplémentaires entrant dans le champ de la directive d'application

P.J. : Deux notes à la Commission européenne

Madame le Secrétaire général,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note des autorités françaises relative à la notification prévue à l'article 4 de la directive 2006/73/CE du 10 août 2006 (directive d'application de la directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers). La présente note est accompagnée d'une note explicative et du texte des dispositions en cause.

Je vous prie d'agréer, Madame le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.



Antoine Saintoyant
Conseiller

Madame Catherine DAY
Secrétaire général
Commission européenne
Rue de la Loi, 200
B - 1049 BRUXELLES

*Copie à : Mme Maria VALENTZA – DG Marché intérieur – Direction G
MM. Pierre DELSAUX et Philippe PELLE – DG Marché intérieur – Direction F*

11 44

**REPRESENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE
AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE**

AS/sd/1063
Chrono 088

Objet : Transposition de la directive MIF : notification à la Commission européenne des dispositions supplémentaires entrant dans le champ de la directive d'application

P.J. : Deux notes à la Commission européenne

Madame le Secrétaire général,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note des autorités françaises relative à la notification prévue à l'article 4 de la directive 2006/73/CE du 10 août 2006 (directive d'application de la directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers). La présente note est accompagnée d'une note explicative et du texte des dispositions en cause.

Je vous prie d'agréer, Madame le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.



Antoine Saintoyant
Conseiller

Madame Catherine DAY
Secrétaire général
Commission européenne
Rue de la Loi, 200
B - 1049 BRUXELLES

*Copie à : Mme Maria VALENTZA – DG Marché intérieur – Direction G
MM. Pierre DELSAUX et Philippe PELLE – DG Marché intérieur – Direction F*